



Note d'information relative au programme DYNAMIC BOIS

Compilation des bilans annuels 2018 des coordinateurs des projets

ADEME, Direction Productions et Energies Durables
Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie
Contact : Alba DEPARTE

Juin 2019

POINT D'ATTENTION : La synthèse de l'avancement des projets est issue d'une compilation des bilans annuels transmis par les coordinateurs des projets DYNAMIC BOIS. Elle ne constitue en aucun cas une évaluation du dispositif DYNAMIC BOIS mais elle fournit un premier retour des partenaires sur la mise en œuvre des projets dans les territoires. Une évaluation du dispositif sera conduite afin de creuser ces premiers éléments et de les croiser avec les retours d'autres acteurs (administration, acteurs de la filière hors des partenariats, collectivités...).

La loi sur la transition énergétique fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 38 % dans la consommation finale de chaleur à l'horizon 2030. Il repose en partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer fortement l'exploitation dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers.

Lors de la signature du contrat stratégique de filière bois en décembre 2014, et à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, il a été décidé d'élargir le périmètre du Fonds Chaleur aux actions de mobilisation de bois et de reboisement afin de sécuriser l'approvisionnement des installations de production de chaleur financées par ce fonds.

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS ont été successivement lancés en 2015 et 2016 par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les deux appels visaient à faire émerger des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires. La mise en place de DYNAMIC BOIS témoigne d'une volonté politique forte de l'État de soutenir les filières bois et plus spécifiquement l'amont forestier.

Chiffres clés et répartition géographique des projets sélectionnés en 2015 et 2016

Chiffres clés

- 43 projets
- Aide: **56 M€**
≈ 1,3 M€ aide / projet
- Coût total: **148 M€**
- 38 205 ha en amélioration de peuplement
- + 3 à 4 Mt de bois suppl. pour les chaufferies Fonds Chaleur sur 4 ans
- Plus de **200 acteurs** et des milliers de propriétaires mobilisés



1. SYNTHÈSE GLOBALE

1.1. Résultats de la sélection des AMI 2015 et 2016

La filière bois s'est fortement mobilisée pour répondre aux AMI DYNAMIC BOIS. 129 projets ont été déposés et 43 d'entre eux ont été retenus. Ils bénéficient d'une aide de 56 M€ sur une durée de 3 à 4 ans pour un coût total des opérations de 148 M€.

Les projets s'appuient sur un collectif d'acteurs couvrant la chaîne de mobilisation et d'approvisionnement de bois et s'articulent autour de trois axes: investissements matériels et immatériels, actions d'animation et études et amélioration des peuplements forestiers dans le cadre d'une gestion durable.

Les opérations sylvicoles prévues visent les peuplements de faible valeur économique, et notamment la conversion ou la transformation des taillis et accrus forestiers en futaies. Ces actions permettent à court terme de mobiliser de la biomasse, destinée entre autres à la production d'énergie, et à plus long terme d'orienter les massifs vers une production de bois d'œuvre de qualité et une séquestration accrue de carbone en forêt. Afin d'accompagner la mise en place des opérations sylvicoles dans les meilleures conditions, les projets sélectionnés prévoient la mise en œuvre d'actions d'animation et de concertation au sein des territoires visant les propriétaires forestiers, les collectivités ou encore le grand public. Enfin, des investissements matériels et immatériels vont permettre de moderniser la chaîne de collecte de la biomasse et de favoriser une meilleure organisation de la filière (machines de récolte de bois, zones de stockage, matériels de préparation et de conditionnement du combustible, etc.).

Les enjeux environnementaux et la mise en place de pratiques de gestion durable ont été pris en compte dans les critères de sélection des AMI et font l'objet d'un suivi pendant la phase de réalisation des projets. Ainsi, des associations environnementales sont parfois associées aux projets et un diagnostic sylvicole et environnemental est réalisé avant tout démarrage des actions d'amélioration des peuplements. Ce diagnostic formule des recommandations sur les choix de gestion sylvicole, les essences plantées ainsi que sur les mesures à adopter pour une bonne prise en compte de la biodiversité et de la protection des paysages.

Nombre de projets déposés	129
Nombre de projets retenus	43
Coût total	148 M€
Montant d'aide	56 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'animation et d'investissement (Fonds Chaleur)</i>	35 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'amélioration des peuplements (50% Fonds Chaleur, 50% FFTE)</i>	21 M€
Nombre de bénéficiaires	Plus de 200
Objectifs	
Volume de bois supplémentaire mobilisé pour les chaufferies Fonds Chaleur	+ 3 à 4 Mt / 4 ans
Surface améliorée totale (ha)	38 205 ha
<i>Dont conversion (renouvellement de peuplements existants par régénération naturelle)</i>	6 137 ha
<i>Dont transformation (renouvellement de peuplements existants par plantation)</i>	11 198 ha
<i>Dont balivage (amélioration de peuplements existants (désignation de tiges d'avenir, détournage...))</i>	20 870 ha

1.2. Compilation des bilans annuels de l'avancement des projets transmis par les porteurs des projets

Préambule : ce bilan a été réalisé à partir des informations transmises par les partenaires des projets dans le cadre des bilans annuels des actions réalisées en 2016, 2017 et 2018.

1.2.1. Synthèse générale

La mise en place de Dynamic Bois a généré des attentes très fortes au sein de la filière, qui a su se mobiliser pour présenter des projets structurants, ancrés dans les territoires. **L'ensemble des acteurs de la filière partage l'intérêt de ce dispositif, programme qui offre un cadre pour fédérer les acteurs de la filière autour des enjeux de mobilisation de bois et de reboisement.** 42 des 43 projets engagés en 2015 et 2016 sont en cours de déploiement de leur programme¹, les derniers projets se termineront courant 2020. **On constate un avancement hétérogène des différents volets d'actions** (amélioration des peuplements, investissements et animation).

Les retours des coordinateurs sur les actions d'animation et de communication mises en place dans le cadre du programme sont très positifs. Les partenaires partagent le constat d'un impact significatif du programme sur la structuration des filières de mobilisation du bois grâce aux collaborations mises en place au sein des partenariats. Certains consortiums soulignent l'impact de DYNAMIC BOIS au-delà de la vie des projets, certaines collaborations ayant vocation à se poursuivre dans le temps.

L'avancement du volet du programme dédié aux investissements est satisfaisant. Les investissements réalisés permettent d'améliorer la performance de la chaîne de mobilisation du bois et d'approvisionnement des chaufferies. On note cependant un retard dans la réalisation de certains investissements (plateforme de stockage, aires de dépôt) lié à la conjoncture économique peu favorable au marché du bois énergie.

L'avancement du volet amélioration des peuplements est faible par rapport aux objectifs ambitieux visés par les lauréats : moins de 10% de l'objectif en terme d'amélioration de surface a été atteint, correspondant à une consommation de 15% de l'enveloppe dédiée. Les principaux freins évoqués par les partenaires dans les bilans annuels pour expliquer ce retard sont les suivants :

- La conjoncture économique peu favorable au marché de la plaquette forestière depuis le démarrage du programme, principal frein à l'avancement des projets dans un contexte où les propriétaires souhaitent aboutir à des opérations équilibrées financièrement dès l'investissement ;
- Une mobilisation des propriétaires forestiers souvent plus difficile et plus longue que prévue ;
- Une charge administrative liée au montage des dossiers jugée trop importante par les partenaires ;
- Des critères d'éligibilité des dossiers, nationaux et régionaux que les partenaires jugent complexes ou restrictifs ;
- La pression forte du gibier dans certaines régions qui nécessite la mise en place de protections coûteuses qui grèvent le bilan économique des dossiers ;
- L'existence d'autres dispositifs locaux d'aide à l'amélioration des peuplements jugés plus simple et parfois plus attractifs.

Malgré cela, on constate que la situation s'est nettement améliorée depuis l'année dernière et quelques coordinateurs indiquent qu'ils prévoient de consommer l'intégralité de leur enveloppe financière dédiée à l'amélioration des peuplements. Le nombre de demandes d'aide instruites favorablement a triplé depuis l'année dernière et on constate un flux régulier de dossiers transmis aux services instructeurs. Même si la dynamique de dépôt de dossiers observée est très en deçà de celle espérée au démarrage du programme, on

¹ Un projet arrêté en région Hauts de France : DYNAMIC NESLE.

a observé en 2018 une meilleure dynamique que les années précédentes. Les principaux critères de succès évoqués par les coordinateurs des projets les plus avancés sont les suivants :

- Des relations de confiance entre les partenaires au sein du consortium, mais également entre les propriétaires et les partenaires qui les accompagnent dans le dépôt des dossiers ;
- Une motivation forte du coordinateur du projet et des partenaires économiques, qui investissent du temps pour assurer une promotion positive du dispositif et accompagner les propriétaires dans le dépôt de dossiers de demande d'aide ;
- Une bonne coordination entre les partenaires et les services de l'Etat (DRAAF/DDT) ;
- Une attractivité financière renforcée du dispositif grâce à la mise en place de partenariats de cofinancement privés qui permettent d'atteindre des taux d'aide à 80% ;
- Une animation amorcée et des dossiers déjà identifiés par les partenaires avant le démarrage du programme.

Au-delà de ces premiers éléments extraits des bilans annuels, il sera nécessaire d'évaluer plus finement le programme DYNAMIC BOIS en 2020, en analysant de façon plus approfondie les freins et les facteurs de succès, afin de tirer un maximum d'enseignements de cette expérimentation pour proposer des pistes d'amélioration pour les futurs dispositifs de soutien à la mobilisation de bois.

1.2.2. Bilan financier global au 20/06/2019

	Origine des crédits	Aide prévisionnelle	Montant d'aide accordée au 13/06/2019 *
Actions d'animation et d'investissements matériel	Fonds Chaleur	35 M€	90%
Actions d'amélioration des peuplements (DYNAMELIO)	Fonds Chaleur (FC) Fonds ESTE	21 M€ (10 M€ ESTE / 11 M€ FC)	15%

** Le montant d'aide accordé implique que la demande d'aide a été instruite favorablement, mais pas nécessairement que l'action ou l'investissement a été réalisé.*

1.2.3. Amélioration des peuplements

Flux de dossiers en instruction

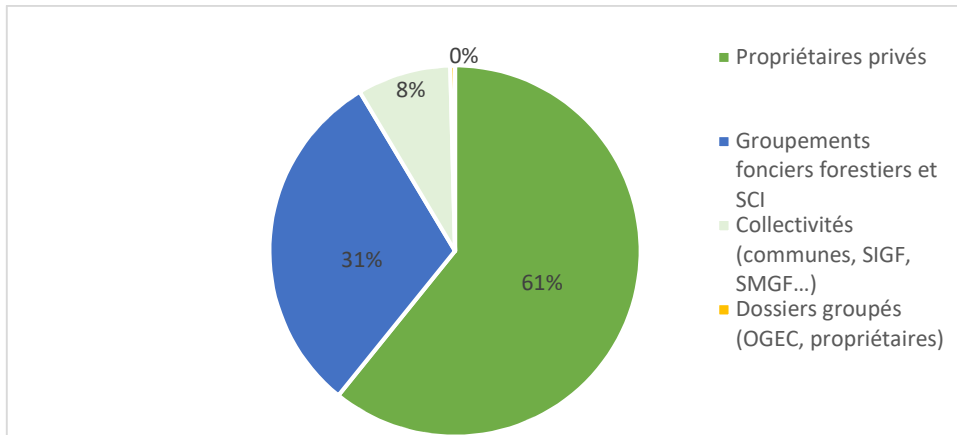
Les 43 projets lauréats Dynamic Bois (2015 et 2016) disposent d'une enveloppe financière DYNAMELIO proportionnée aux objectifs d'amélioration des peuplements ciblés par les partenaires.

A la date du 20 juin 2019, 515 dossiers de demande d'aide ont été créés sur la plateforme, 302 d'entre eux ont été transmis aux services instructeurs (DRAAF ou DDT). Ces dossiers ciblent l'amélioration de 3 347 hectares, à comparer avec l'objectif consolidé de 38 206 hectares pour l'ensemble des projets du programme. La surface moyenne des dossiers déposés est de 11 hectares. **232 dossiers (soit presque 3 fois plus que l'an dernier) ont été instruits favorablement pour un montant d'aide de 3,2 M€.** Les indicateurs de suivi de chantier de la plateforme permettent de comptabiliser 23 dossiers réalisés à ce jour, 18 d'entre eux ayant fait l'objet de paiement.

Nature des bénéficiaires

Parmi les dossiers acceptés, la surface améliorée (2576 ha) est majoritairement située en forêt privée (93%). Parmi les dossiers acceptés, 31% ont été déposés par des groupements forestiers ou des SCI, 61% par des propriétaires privés et 8% par des collectivités ou leurs groupements (cf. figure 1). **1 seul dossier groupé a été déposé au moment du bilan.**

Figure 1 : Nature des bénéficiaires (nombre de dossiers acceptés)



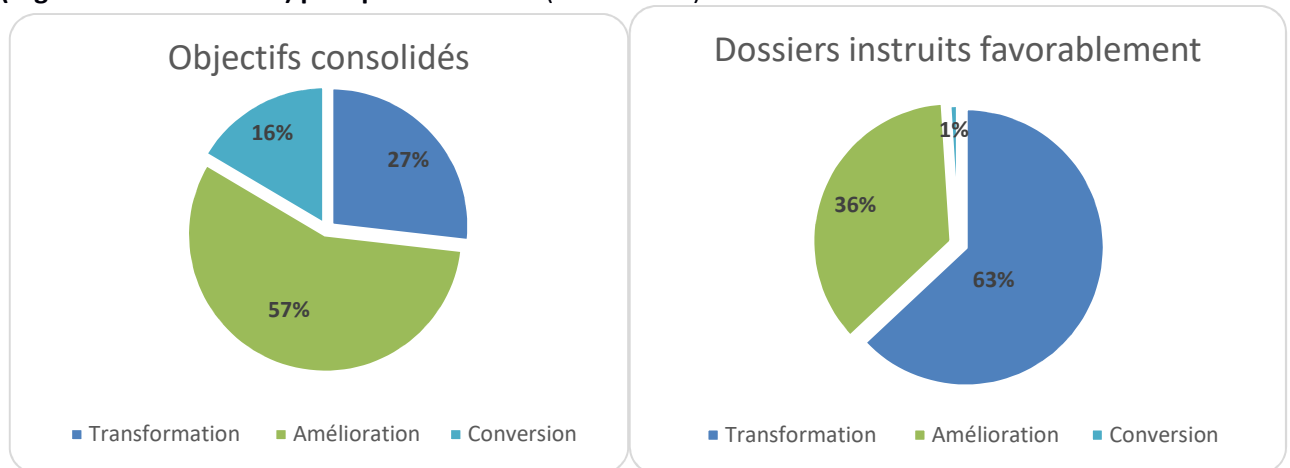
Le niveau de consommation des enveloppes financières des projets DYNAMIC BOIS est le suivant :

- Plus de 50% pour 3 projets ;
- Entre 25 et 50% pour 5 projets ;
- Entre 5 et 25% pour 14 projets ;
- Entre 1 et 5% pour 6 projets ;
- Aucun dossier instruit pour 15 projets. Un point spécifique sera fait avec les porteurs de projet.

Le détail par projet est fourni en annexe 1.

Typologie des travaux aidés

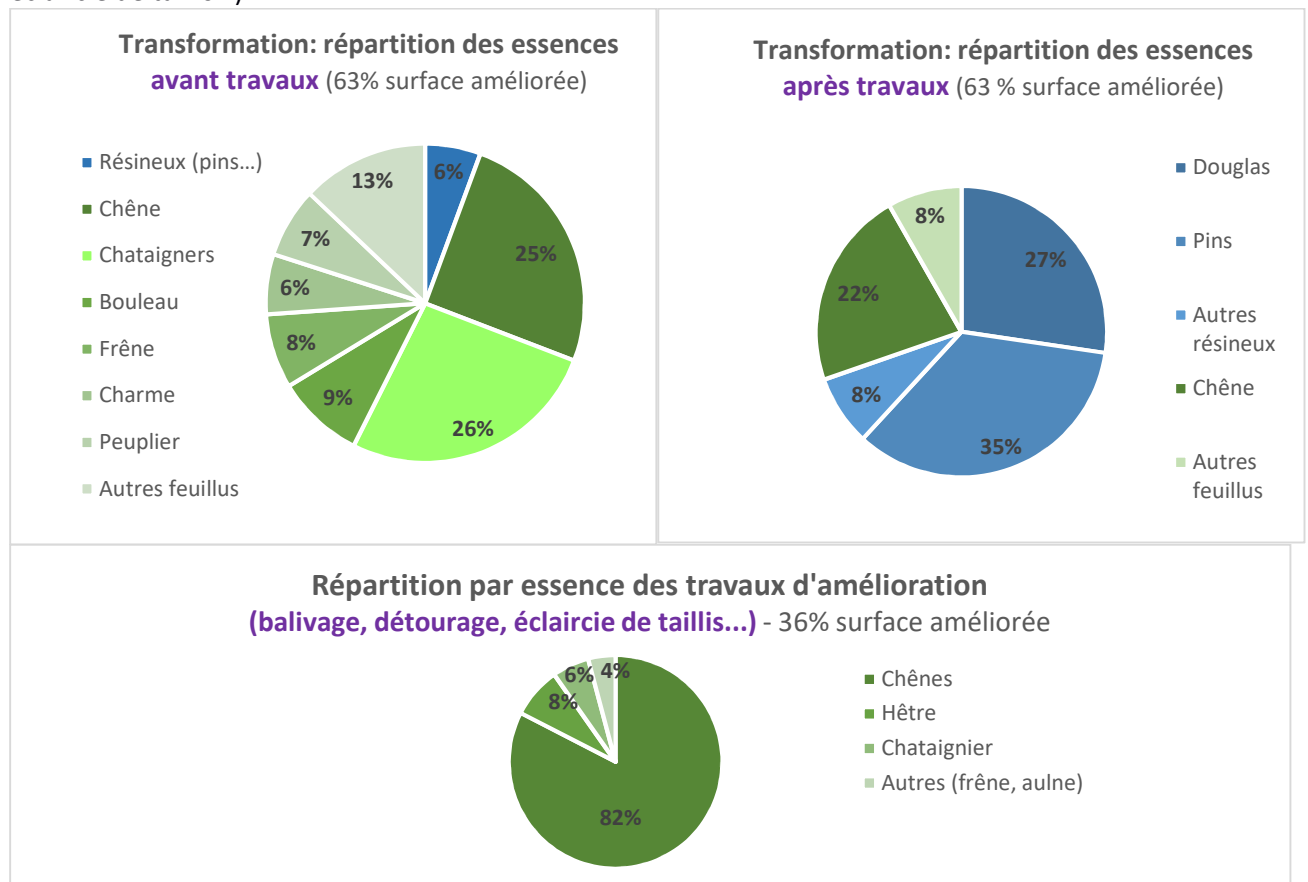
Le graphique ci-dessous nous donne quelques informations sur la nature des travaux réalisés dans les projets d'aide instruits favorablement. Parmi les 2 576 hectares améliorés (dossiers acceptés), **on constate que contrairement au prévisionnel (objectifs consolidés de l'ensemble des projets), les dossiers aidés visent majoritairement des travaux de transformation (plantations). Parallèlement, la proportion de travaux d'amélioration (détournage, balivage...) est plus faible que prévue, et les dossiers de conversion (régénération naturelle) presque inexistant (13 hectares).**



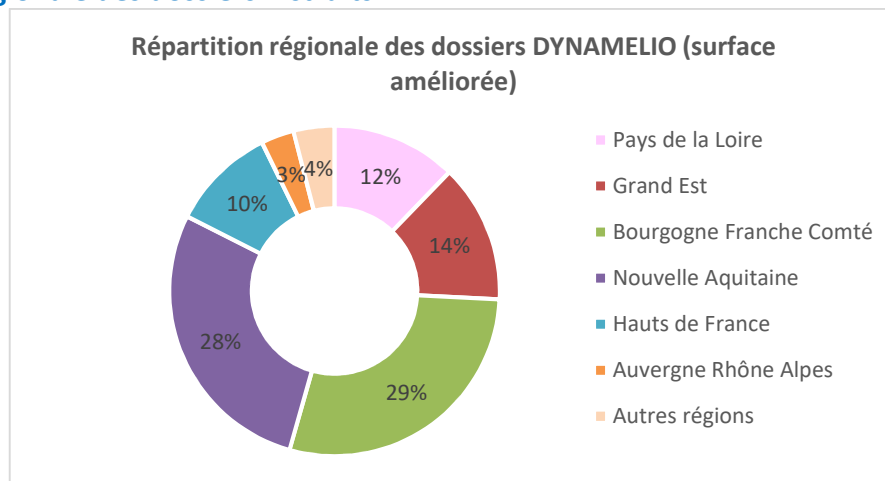
Les bilans annuels transmis par les partenaires apportent des éléments d'éclairage. Le principal frein au dépôt de dossier d'amélioration des peuplements évoqué est celui du montant minimal d'aide accordée aux dossiers qui impliquent de monter des dossiers de surface importante. Concernant les dossiers de conversion, plusieurs freins sont évoqués, et notamment la durée maximale proposée pour la réalisation des travaux (4 ans) qui ne permet pas d'inclure suffisamment d'opération éligibles à la subvention.

Remarque : la durée maximale de réalisation des travaux n'est pas spécifique au dispositif DYNAMIC BOIS et est inscrite dans le Code forestier.

Les graphiques suivants présentent la nature des essences avant et après travaux pour les dossiers de transformation, ainsi que les essences concernées par les travaux d'amélioration (balivage, détourage, éclaircie de taillis...).



Répartition régionale des dossiers instruits



Les dossiers d'aide instruits favorablement sont principalement situés en régions Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, mais également en Grand-Est, Pays de la Loire et Hauts de France, comme le montre le graphique ci-dessous. Les régions Occitanie, Bretagne, Centre Val de Loire, Normandie et PACA représentent moins de 5% de la surface améliorée. Aucune instruction de dossier n'a été finalisée dans les régions Ile de France et Corse.

Principaux freins évoqués dans les bilans annuels

La conjoncture économique peu favorable au marché de la plaquette forestière depuis le démarrage des projets reste aujourd'hui le principal frein à l'avancement des projets. La problématique de l'équilibre sylvo-cynégétique et l'impact potentiels des aléas climatiques sur le succès des plantations sont également des freins importants évoqués par les partenaires.

La succession d'hivers doux et le prix du gaz bas ont engendré une demande en bois énergie plus faible que prévue (consommation moindre des chaufferies existantes et mise en service de nouvelles installations retardée) et l'accumulation de stocks importants de plaquettes forestières. Le prix de la plaquette forestière a ainsi fortement diminué dans certaines régions par rapport au pic atteint en 2014, lié à une période de tension sur le marché de ce combustible. Pour des raisons de manque de trésorerie, les propriétaires souhaitent aboutir à des opérations financièrement équilibrées² car ils ne récupéreront généralement pas les recettes liées à leur investissement. Cette baisse du prix de vente de la plaquette impacte fortement le bilan financier des projets, qui ciblent l'amélioration de peuplements de faible valeur économique générant une récolte de bois énergie pour les chaufferies. Dans ce contexte économique, on observe une démobilitation des propriétaires forestiers et des professionnels partenaires des projets qui jugent parfois le taux d'aide insuffisamment incitatif.

Dans certains massifs, situés en régions Grand-Est, Bourgogne Franche Comté ou Occitanie par exemple, **s'ajoute à ce premier frein une problématique liée à l'équilibre sylvo-cynégétique**. La pression forte du gibier nécessite la mise en place de protections des parcelles plantées, dont le surcoût grève également le bilan économique des dossiers. En effet, ces dépenses entrent dans l'assiette du calcul de l'aide dans la limite d'un certain plafond (30% des dépenses éligibles). Lorsque les surcoûts sont importants, le montant de l'aide rapporté au coût total des travaux est parfois jugé insuffisant.

Un dernier frein économique est mentionné par les partenaires : certains propriétaires sont peu enclins à investir dans un contexte où l'augmentation des aléas climatiques (tempêtes, sécheresses, maladies) accentue le risque d'échec des travaux de plantation et les coûts futurs liés aux travaux complémentaires à réaliser pour respecter les densités de plantation exigées 5 ans après la réalisation des travaux (regarnis...). Ce frein touche également directement l'activité des entreprises de reboisement.

En outre, les partenaires jugent la charge administrative liée au montage et au dépôt des dossiers sylvicoles trop importante.

Bien qu'ils bénéficient d'aides à l'animation pour mobiliser et accompagner les propriétaires dans le montage et de dépôt de leurs dossiers, les gestionnaires jugent la charge administrative importante au regard des bénéfices attendus (saisie dématérialisée du formulaire de demande d'aide, dossier papier à envoyer au service instructeur, circuit complexe entre le propriétaire, le partenaire, le porteur de projet et la DDT, etc.). Certains propriétaires estiment que le temps passé au montage des dossiers et les contraintes associées (critères à respecter, contrôles...) ne sont pas compensés par le montant d'aide accordé.

Malgré les actions d'animation mises en place par les partenaires, la mobilisation des propriétaires forestiers pour monter des dossiers s'avère souvent plus difficile et plus longue que prévue.

En forêt privée, le démarchage des propriétaires est souvent difficile et l'efficacité des différents modes de prospection déployés dans le cadre des projets n'est pas toujours au rendez-vous (courriers, appels téléphoniques, réunions d'information...). Les réunions d'information, les chantiers vitrines et les visites individuelles semblent être les modes de prospection qui fonctionnent le mieux, comparativement aux

² Opérations financièrement équilibrées : opérations dont les recettes (vente de bois et aides) compensent les dépenses liées à la réalisation des travaux sylvicoles.

courriers et appels téléphoniques. Les partenaires soulignent également la difficulté rencontrée pour intéresser et mobiliser des propriétaires dont la forêt n'est pas gérée depuis une longue période, tout particulièrement les détenteurs d'une petite surface (<10 ha). Le temps nécessaire pour sensibiliser les propriétaires à la gestion de leur forêt et aux enjeux de gestion durable pour aboutir ensuite à la prise de décision de l'investissement semble souvent peu compatible avec la durée des projets DYNAMIC BOIS.

En forêt communale, les actions forestières ne sont souvent pas perçues comme prioritaires, et le montant des travaux restant à charge est parfois considéré trop important (60% au minimum). Par ailleurs, le temps nécessaire au montage des projets est encore plus long du fait de la complexité administrative accrue (décisions budgétaires contraintes par un calendrier annualisé).

Les critères d'éligibilité des dossiers, nationaux et régionaux, sont jugés complexes ou restrictifs par certains partenaires et limiteraient le nombre potentiel de dossiers déposés.

Certains coordinateurs indiquent que leur méconnaissance d'une partie des critères d'éligibilité en amont du dépôt des dossiers (critères régionaux) a engendré une surestimation du potentiel de dossiers éligibles au moment du dépôt des projets DYNAMIC BOIS d'une part, et a nécessité des échanges longs avec les services de l'Etat pour préciser et expliciter certains éléments de cadrage pendant la phase de réalisation.

Le seuil minimal de 4 hectares de surface travaillée fait partie des principaux critères pointé par les partenaires. Dans certaines régions où la propriété forestière est très morcelée, notamment en territoire de montagne, il existe d'après les opérateurs économiques un potentiel important de chantiers de taille inférieure à 4 hectares dont l'exploitation serait viable économiquement en bénéficiant de l'aide.

Remarque : suite à la demande exprimée par les partenaires d'abaisser ce seuil, la direction générale du budget a été sollicitée. Cette demande n'a pas eu de suite favorable, étant en effet estimé que le coût de gestion des dossiers serait alors trop important au regard du montant d'aide versé.

L'opportunité de déposer des dossiers groupés, portés par un propriétaire ou un OGEC, n'a presque pas été saisie. Les partenaires évoquent la difficulté de monter ces dossiers, notamment pour des questions de responsabilité du mandataire au moment des contrôles et de distance entre les propriétés. Pour les dossiers groupés de propriétaires, aucun propriétaire ne souhaite déposer le dossier pour le compte de ses voisins, même si le mandant reste responsable des travaux effectués sur sa parcelle au moment des contrôles. Concernant les dossiers déposés par des OGEC, les coopératives expliquent que les dossiers sont complexes à monter, ce qui est lié à un mode d'organisation des coopératives forestières atypiques nécessitant une lecture juridique adaptée de la réglementation existante.

Le montant minimum de la subvention (1000 euros) est également un critère limitant pour certains partenaires. Ce seuil est souvent difficile à atteindre pour les dossiers d'amélioration (éclaircie, balivage, détournage) car le coût de ces travaux à l'hectare est faible. Certains partenaires indiquent que cette règle implique qu'ils déposent des dossiers dont la surface des travaux est très importante par rapport à la réalité de leurs chantiers (plus de 20 hectares) ou dont le coût des travaux est particulièrement onéreux.

Remarque : plusieurs propositions d'évolution des futurs dispositifs d'aide à l'amélioration des peuplements ont été discutées dans le cadre du comité de gouvernance du FSFB avec les représentants des acteurs de la filière (DYNAMIC BOIS non concerné). Il a notamment été proposé d'augmenter le seuil minimum d'aide à 1500 € compte tenu du coût de gestion d'un dossier.

Le délai maximum d'exécution des travaux (4 ans) est également perçu comme un frein pour les travaux nécessitant plusieurs interventions espacées dans le temps. Ainsi, un coordinateur signale que la durée maximale d'exécution des travaux est trop courte pour pouvoir couvrir suffisamment d'opérations éligibles dans le champ de la demande d'aide dans le cas d'une opération de conversion, depuis le relevé de couvert jusqu'aux différents soins culturaux en passant par la réalisation de cloisonnements.

Certains partenaires soulignent également que le dépôt de dossiers situés en zone de montagne ou mettant en œuvre certaines pratiques de gestion spécifiques est parfois difficile. Ainsi, peu de dossiers ont été déposés en zones de montagne du fait du morcellement de la propriété et de la surface minimale imposée de 4 hectares, de la non éligibilité de l'ouverture de cloisonnements forestiers dans des zones où la pente est supérieure à 30% et du coût important des travaux (équilibre économique difficile à atteindre avec le taux d'aide de 40%). Enfin, au-delà des freins évoqués précédemment concernant les travaux de conversion et d'amélioration, certaines pratiques innovantes s'intègrent difficilement dans le cadrage d'éligibilité proposé: plantations sous couvert ou par trouées de taille et forme irrégulières, plantation de peuplements vraiment mélangés (dispositif limitant à 20% les essences de diversification, définition d'une seule essence objectif), conservation d'îlot de vieux arbres.

Quelques coordinateurs des projets lauréats 2015 évoquent encore l'impact de la mise à disposition tardive du dispositif d'instruction des dossiers d'aide et du cadrage des critères d'éligibilité régionaux. La possibilité de prolonger d'un an les projets lauréats 2015 a été donnée aux partenaires pour compenser ce retard.

L'existence d'autres dispositifs locaux d'aide à l'amélioration des peuplements parfois plus attractifs a été évoqué comme une raison pouvant expliquer le faible nombre de dossiers déposés dans certaines régions.

En région Occitanie, le Fonds Carbone attribue propose un taux d'aide de 60% et une surface minimale travaillée de 2 hectares. En région Grand Est, un dispositif régional propose également des montants plafonds de dépenses éligibles plus favorables. En Nouvelle Aquitaine, un coordinateur évoque un dispositif départemental mis en place par le conseil général de la Dordogne qui serait plus simple d'après les partenaires. En Auvergne Rhône Alpes, un coordinateur signale également l'existence de dispositifs de soutien régional et départemental plus attractifs (taux d'aide plus élevé, charge administrative plus faible). Certains coordinateurs soulignent également l'habitude des gestionnaires à solliciter des dispositifs préexistants à DYNAMIC BOIS (FEADER), qu'ils continuent d'utiliser aujourd'hui.

Remarque : ce point sera à creuser dans l'évaluation, certains partenaires économiques implantés dans des territoires déjà couverts par des dispositifs équivalents à DYNAMELIO n'avaient peut-être pas besoin de fonds supplémentaires à l'amélioration via DYNAMIC BOIS.

Critères de succès des projets

Malgré les freins évoqués, plusieurs consortiums ont cependant des résultats positifs sur ce volet, comme en témoignent les montants d'aide engagés et le taux de consommation des enveloppes budgétaires attribuées de certains projets DYNAMIC BOIS (8 projets ont consommé plus de 25% de leurs crédits). Les principaux critères de succès évoqués par les partenaires sont les suivants :

Des relations de confiance mutuelle entre les partenaires au sein du consortium, mais également entre les propriétaires et les partenaires qui les accompagnent dans le dépôt des dossiers. Les projets qui fonctionnent bien s'appuient généralement sur un réseau de partenaires professionnels ayant des relations de travail déjà bien établies avant le démarrage du projet et qui sont connus et reconnus par les propriétaires. Les bonnes relations entre partenaires reposant souvent sur des individus très investis. Dès lors, les mouvements de personnels dans ses structures ou la difficulté pour certains partenaires de travailler ensemble ont un fort impact sur la dynamique du projet.

Une motivation forte du coordinateur du projet et des partenaires économiques qui investissent du temps pour assurer une promotion positive du dispositif et accompagner les propriétaires dans le dépôt de dossiers de demande d'aide. Cet accompagnement prend plusieurs formes : la diffusion d'outils simples de démarchage des propriétaires aux gestionnaires et exploitants, le partage de retours d'expériences positifs (chantiers vitrines...) auprès des propriétaires, la diffusion d'exemples de bilans économiques d'opérations

réalisées, la simplification de la démarche pour le propriétaire en portant la charge administrative du montage du dossier (préparation du formulaire de demande d'aide et des pièces justificatives, saisie dématérialisée...). Plusieurs coordinateurs (CRPF, interprofessions...) mettent ainsi à disposition des chargés de mission en partie ou totalement dédiés à l'animation des projets. On note également dans quelques projets l'investissement fort de quelques ETF ou experts forestiers qui n'étaient pas toujours présents initialement dans le consortium.

Une bonne coordination entre les partenaires et les services instructeurs (DRAAF / DDT) a été soulignée par plusieurs coordinateurs comme un facteur de succès important. En accompagnant les partenaires dans le montage des dossiers (identification des projets éligibles, interprétation de certains critères, vérification de l'adéquation fine surface – aide demandée...), il a un impact fort sur le succès du dispositif.

Quelques projets ont réussi à monter des partenariats de cofinancement des opérations d'amélioration des peuplements avec des entreprises qui renforcent l'attractivité financière du dispositif (Uniper, Fibre Excellence...). Ces compléments de financement permettent de couvrir jusqu'à 80% du coût des travaux, ce qui permet d'obtenir un dispositif financièrement très incitatif pour les propriétaires.

L'existence de dossiers éligibles déjà identifiés, fruit d'un travail d'animation déjà amorcé avec la mise en place du projet DYNAMIC BOIS, a également été évoqué comme un facteur expliquant le succès de certains projets.

On constate également d'après les bilans transmis par les partenaires que le dispositif est plus adapté aux zones de plaine, aux travaux de transformation et au traitement régulier (cf. paragraphe précédents sur les freins).

1.2.4. Investissements matériels et immatériels

Lauréats 2015, année 3

Investissements	Objectif sur 3 ans	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% réalisé / objectif
Plateformes	37	18	2	1	57%
Matériels d'exploitation forestière	62	34	18	7	95%
Equipements de préparation / tri des combustibles	24	16	4	1	88%
Aires de dépôt	341	19	10	27	16%
Progiciels intégrés	5	1	1		40%

Lauréats 2016, année 2

Investissements	Objectif sur 3 ans	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% réalisé / objectif
Plateformes	22	3	6	41%
Matériels d'exploitation forestière	25	19	1	80%
Equipements de préparation / tri des combustibles	17	0	2	12%
Aires de dépôt	334	10	3	4%
Progiciels intégrés	2	0	1	50%

NB : les indicateurs proviennent des informations renseignées par les partenaires sur la plateforme, certaines données sont encore malheureusement incomplètes. Les indicateurs renseignés sont donc globalement sous-estimés mais nous donnent la tendance.

La majorité des coordinateurs indiquent que le volet investissement matériel avance bien. Certaines entreprises partenaires des projets ont décalé leurs investissements matériels face à la conjoncture économique peu favorable au marché du bois énergie. Quelques entreprises ont également abandonné les investissements prévus, pour des raisons économiques (contexte défavorable à la filière bois énergie) ou stratégiques (évolution des orientations de l'entreprise). Ces abandons restent cependant marginaux (évalués

à environ 1,5 M€ d'aide non consommée). Lorsque l'on regarde le détail des investissements réalisés, on constate que la majorité des matériels d'exploitation forestière prévus ont été acquis. Concernant les équipements de tri et de préparation des combustibles, on constate qu'ils ont majoritairement été acquis pour les lauréats 2015 alors que l'avancement est plus faible pour les lauréats 2016. L'objectif ciblé pour les plateformes a été à moitié atteint, ce qui peut en partie s'expliquer par un temps de préparation nécessaire avant l'investissement plus important.

Les investissements dans la création d'aires de dépôt en forêt sont globalement peu avancés, ce qui s'explique à la fois par le retard pris sur le volet amélioration des peuplements et par l'existence dans certaines régions de dispositifs d'aide plus attractifs (aides FEADER pour la desserte forestière, taux d'aide de 50%). On note cependant une accélération pour les lauréats 2015.

Remarque : ce point sera à creuser dans l'évaluation, certains partenaires économiques implantés dans des territoires déjà couverts par des dispositifs d'aide à la desserte (FEADER) n'avaient visiblement pas besoin de fonds supplémentaires pour la création d'aires de dépôt via DYNAMIC BOIS.

Les partenaires signalent leur difficulté à assurer une traçabilité du bois jusqu'à l'utilisateur final, qui permet ensuite de mesurer l'atteinte des objectifs en matière de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur. Les exploitants ne connaissent pas toujours l'utilisateur final de leurs bois, vendus à des opérateurs intermédiaires. Pour les coordinateurs des projets, ils signalent qu'il est difficile d'avoir une vision globale à l'échelle du projet du bois supplémentaire mobilisé pour les chaufferies Fonds Chaleur sachant qu'il existe un risque important de doubles comptages, les bois pouvant transités par différents équipements soutenus dans le cadre du projet (équipements forestiers, plateformes...). Ainsi, on constate que le remplissage de ces indicateurs est très hétérogène et reflète directement la connaissance des partenaires de leur écosystème et de la qualité des informations qu'ils échangent. **Quelques consortiums mettent en place des systèmes d'information permettant d'améliorer la traçabilité des bois et par la même occasion d'optimiser les chantiers.** Des investissements dans des logiciels intégrés et des terminaux connectés pour les utilisateurs (tablettes, smartphones) sont réalisés et des applications web et mobiles sont développées. Ces outils permettront d'améliorer la traçabilité et la gestion des parcelles en proposant notamment la capitalisation et l'échange d'informations géolocalisées sur les chantiers forestiers (description des peuplements et des interventions sylvicoles...).

1.2.5. Actions d'animation, de communication et études

Lauréats 2015, année 3

	2018	2017	2016	TOTAL
Structures de regroupement créées	2 associations syndicales (327 ha)	12	2	16
	9 regroupements informels (63 ha)	9	2	20
	1 groupement forestier (5 ha)	0	1	2
	3 GIEEF (1 854 ha)	0	2	5
Nouveaux documents de gestion durable et bonnes pratiques de gestion	126 PSG simples (6 269 ha)	159	45	330
	9 PSG concertés (1 475 ha)	4	2	15
	14 aménagements forestiers (325 ha)	12	2	28
	8 avenants à des DGD existants (57 ha)	17	9	34
	267 adhésions à des codes de bonnes pratiques sylvicoles / RTG (2 836 ha)	204	234	644
Animation et formation	Plus de 40 formations collectives 4 chantiers vitrines	+ de 40 12	+ de 60 15	+ de 140 31
	Plus de 100 réunions d'information et plus de 400 visites de terrain chez des propriétaires forestiers	+ de 700	+ de 200	+ de 1 400
Communication	96 événements organisés	65	70	231
	36 articles de presse	60	50	146
	30 supports (affiches, panneaux, flyers)	30	50	110

Lauréats 2016, année 2

	2018	2017	TOTAL
Structures de regroupement créées	0 association syndicale	1	1
	18 regroupements informels (4 439 ha)	11	29
	4 groupements forestiers (317 ha)	0	4
	0 GIEEF	0	0
Nouveaux documents de gestion durable et bonnes pratiques de gestion	35 PSG simples (2 142 ha)	16	51
	1 PSG concerté (94 ha)	1	2
	9 aménagements forestiers (60 ha)	0	9
	6 avenants à des DGD existants (286 ha)	3	9
	73 adhésions à des codes de bonnes pratiques sylvicoles / RTG (893 ha)	18	91
Animation et formation	19 formations collectives	14	33
	21 chantiers vitrines Plus de 100 réunions d'information et 729 visites de terrain chez des propriétaires forestiers	10 + de 600	31 + de 1 400
Communication	66 évènements organisés	73	139
	60 articles de presse	60 articles de presse	49

Structuration, animation et professionnalisation de la filière bois

Le constat est partagé sur l'impact très positif de Dynamic Bois sur la structuration des filières de mobilisation du bois grâce aux collaborations mises en place au sein des partenariats. La synergie entre les acteurs de la filière est renforcée grâce à la réalisation de travaux collectifs tout au long des projets et des collaborations innovantes sont mises en place : entre les gestionnaires des forêts privées et publiques, entre les acteurs de la filière et les associations environnementales... **Certains partenaires précisent qu'ils utilisent les projets comme un véritable outil d'animation territoriale de la filière bois** (collectivités, parcs nationaux ou régionaux, interprofessions, CRPF...) auprès des acteurs du territoire (élu, grand public, professionnels...). La réalisation d'actions de communication, de réunions d'information, d'études et de formations destinées aux professionnels, aux élus ou au grand public permet d'accompagner la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de la filière, la montée en compétence et le partage de connaissances entre les professionnels (nouvelles techniques de mobilisation du bois, etc.).

Plusieurs partenaires précise que l'impact de Dynamic Bois ira au-delà du programme. **Les partenariats mis en place permettent d'instituer des collaborations qui se poursuivront après la fin du programme, sur des thématiques plus larges que le périmètre des projets.** On note par exemple la mise en place de démarches de qualification des entreprises (certifications CBQ+, PEFC...), de formation des ETF (bonnes pratiques de gestion forestière, démarches numériques, prévention et EPI...) ou encore la rédaction de projets d'approvisionnement territoriaux (PAT).

Actions d'animation favorisant la mobilisation de bois forestier

En forêt privée, les démarches collectives d'animation mises en place dans les projets contribuent à la mobilisation des propriétaires forestiers. Les réunions d'information, les visites sur le terrain et les chantiers vitrines permettent de sensibiliser les propriétaires forestiers aux enjeux de gestion durable de leurs forêts et de faire connaître les dispositifs de soutien à l'investissement forestier. En accompagnant la création de structures de regroupement et l'élaboration de documents de gestion durable, les partenaires accompagnent les propriétaires forestiers sensibilisés dans des démarches de gestion durable de leur forêt. **Cependant, la**

décision d'investir prend du temps et plusieurs partenaires indiquent que de nombreuses démarches amorcées ne pourront aboutir à un dépôt de dossiers avant la fin du programme DYNAMIC BOIS, tout particulièrement dans le cas de propriétaires qui n'ont jamais entamé de démarche de gestion.

Par ailleurs, on constate également que certaines démarches d'accompagnement des propriétaires aboutissent à la réalisation de travaux forestiers réalisés sans aide publique (autofinancement ou soutien privé) ou au montage de dossiers de demande d'aide pour l'amélioration de peuplement ou la création de desserte forestière et de places de dépôt auprès d'autres dispositifs disponibles sur le territoire présentant des critères jugés plus avantageux (taux d'aide, montants plafonds...). Les informations transmises par les partenaires des projets sont aujourd'hui insuffisantes pour analyser finement la part des différentes sources de financement mobilisées pour ces dossiers ne bénéficiant pas de crédits DYNAMELIO. Ce point fera l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation finale du projet.

En forêt communale, au-delà de l'accompagnement des communes forestière dans le dépôt de dossiers d'amélioration des peuplements, une action importante a porté sur le foncier. Les communes forestières, en partenariat avec l'ONF, les et la SAFER, ont mené des actions pour améliorer la restructuration du foncier forestier en mettant en place pour les communes des procédures d'acquisition des biens vacants et sans maître ou de biens de section, dans l'objectif d'intégrer ces biens dans le régime forestier et de permettre ainsi leur mise en gestion et la mobilisation de bois.

Mobilisation de bois hors forêt

Plusieurs projets déploient des actions d'animation ciblant la mobilisation de bois supplémentaire pour les chaufferies provenant de gisements hors forêt (plaquettes bocagères ou paysagères).

Les démarches de mobilisation de biomasse en milieu bocager nécessitent une animation soutenue et un contexte local favorable permettant d'assurer la viabilité économique de l'exploitation de cette ressource (installation d'une chaudière par l'agriculteur ou une collectivité proche par exemple). Les partenaires mentionnent également leur implication dans les démarches en cours pour cadrer la durabilité des pratiques de récolte du bois bocager (label bois bocager).

Les projets ciblant la production de plaquettes paysagères à partir de déchets verts (bois d'élagage...) rencontrent des difficultés pour trouver des débouchés auprès des chaufferies. Les coordinateurs concernés indiquent que le contexte économique actuel (forte baisse du prix de la plaquette forestière, stocks importants disponibles) couplé aux exigences renforcées des opérateurs de chaufferies sur la qualité des combustibles sont peu favorables au développement des plaquettes paysagères. Pour améliorer la qualité de ces plaquettes, des mélanges avec d'autres ressources sont envisageables mais impliquent des ruptures de charge qui grèvent le bilan économique des produits.

Prise en compte des enjeux environnementaux

La prise en compte des enjeux environnementaux est assez hétérogène en fonction des projets. L'ensemble des projets doit réaliser un diagnostic sylvicole et environnemental avant de pouvoir déposer des dossiers d'amélioration des peuplements. Ce diagnostic a été achevé pour la plupart des projets au cours de leur première année. Certains partenaires font également la promotion active de la certification forestière (PEFC) afin d'atteindre les objectifs en volume de bois certifié définis par projet. Certains consortiums vont plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux grâce à la mise en place de partenariats innovants avec des associations de protection de la nature ou avec le FCBA. Des mesures intéressantes de protection de la biodiversité ou de la qualité des sols et des cours d'eau sont alors mises en place dans le cadre des chantiers sylvicoles grâce à ces collaborations

ANNEXE 1

Consommation des enveloppes DYNAMELIO au 20/06/2019

